
CATALOGUE DES FORMATIONS

AU SERVICE DES ÉLU(E)S
EN CHARGE DU SPORT

PÉRIODE DE MAI À DÉCEMBRE 2026

POLITIQUE SPORTIVE | PROJET SPORTIF LOCAL | RESPONSABILITÉ
JURIDIQUE | SPORT & ENVIRONNEMENT | FINANCEMENTS

INTRODUCTION

L'organisme de formation ANDES

LES FORMATIONS

à partir de
novembre 2026

Le cycle de formations professionnelles ANDES & OLBI formation

à partir de
juin 2026

Le cycle de formations « Projet Sportif Local » de l'ANDES

09 juin
Saint-Quentin (02)

F1. Quelles sources de financements pour mes équipements sportifs en 2025 ?

17 septembre
Poitiers (86)

F2. Repenser les relations entre les clubs et la collectivité

24 septembre
Lyon (69)

F3. La responsabilité juridique de l' élu

09 octobre
Paris (75)

F4. La gestion de ses équipements structurants

23 octobre
Ile-de-France

F5. Construire son projet sportif local

03 novembre
Visioconférence

F6. Quelles sources de financements pour mes équipements sportifs ? (réservée aux territoires ultramarins)

19 novembre
Arles (13)

F7. Développer une politique de Sport Santé sur son territoire

3 décembre

F8. Les collectivités face aux problématiques de violences sexistes et sexuelles

15 décembre
Vichy (03)

F9. Intégrer les enjeux environnementaux à sa politique sportive



Cliquez
sur l'item de
votre choix

LES INFORMATIONS GÉNÉRALES



Le droit à la formation des élu(e)s locaux

Formation financée par les collectivités

DIF élus (DIFE) : Droit Individuel à la formation des élu(e)s locaux.

L'organisme de formation ANDES

Le rôle et la place des activités physiques et sportives dans la société est de plus en plus prégnant. Les enjeux transversaux du sport, en matière de social, d'éducation, de santé mais aussi d'attractivité des territoires ont toute leur place dans le débat politique de la cité. Au-delà, les attentes, la « *façon de consommer le sport* », la nature des activités mais aussi les équipements sportifs évoluent constamment. Les collectivités locales, en tant que premiers financeurs publics du sport en France, se doivent d'être dans une posture d'adaptation, et de réflexion constante pour faire évoluer leur politique sportive afin de répondre aux besoins de leurs concitoyens.

Pour les aider dans la mise en place de leur politique sportive et plus globalement dans leur quotidien, l'ANDES les accompagne, depuis près de 30 ans, en leur proposant tout un panel de services, d'outils et d'expertises techniques pour la réalisation de leurs projets sportifs. Présente en France métropolitaine et en Outre-mer, le réseau ainsi constitué de près de 9 000 villes et intercommunalités, alimente continuellement le centre de ressources, de partages d'expériences et contribue à renforcer l'expertise technique des dossiers thématiques traités.

C'est tout naturellement que l'ANDES a fait le choix de se positionner comme organisme de formation, permettant à ses adhérents, mais aussi à tout élu le souhaitant, de bénéficier d'un accompagnement adapté et personnalisé tout au long du mandat. En effet, forte de son expérience et des formateurs sollicités (au sein de son réseau ou extérieur), l'ANDES vous propose de bénéficier d'une offre de formation élargie, vous apportant des clés de compréhension, des outils et des connaissances techniques et juridiques pour favoriser la mise en oeuvre opérationnelle de vos actions et projets. C'est également un moyen de pouvoir partager son expérience personnelle avec des collègues élu(e)s et de se créer un réseau d'entraide.

Depuis 2022, une centaine d'élus locaux nous accordent chaque année leur confiance en participant à nos formations organisées partout en France, contribuant ainsi à leur montée en compétence. Dans le début de ce nouveau mandat d'élu (2026), l'organisme de formation ANDES vous propose de nouvelles offres de formation autour du lancement de vos projets et de votre mandat.

Édito

Mes chère(s) collègues,
Mes chère(s) ami(e)s,

L'année 2025 aura permis à l'ANDES de former près de 80 élus locaux issus de métropole et des territoires ultramarins, ce qui témoigne de l'importance de ce service pour notre réseau. Nous remercions toutes les collectivités et leurs élus de la confiance accordée à l'ANDES pour contribuer à leur formation continue et à leur montée en compétences. À la suite des dernières élections municipales, les élus locaux, notamment ceux nouvellement investis, doivent dès cette année 2026 se projeter sur les moyens à mettre en œuvre pour développer le sport partout, pour toutes et tous, en construisant leurs actions et en acquérant progressivement l'expérience nécessaire au fil du mandat. En ce sens, notre catalogue de formations s'adaptera à vos besoins et proposera de nombreuses formations en lien avec le début de votre mandat. En cette période budgétaire tendue pour les collectivités locales, nous n'oublierons pas les formations tant attendues par nos élus sur le financement des équipements sportifs et sur l'accompagnement de leurs clubs sportifs locaux. Enfin, nous reconduirons pour la 4ème année consécutive le cycle de formations professionnelles « S'approprier les enjeux stratégiques du sport », programme co-construit avec notre partenaire Olbia Formation. Faire le choix de se former en 2026 avec l'ANDES, c'est s'assurer de partir sur des bases solides, de maîtriser rapidement les enjeux de sa fonction et de développer ses compétences au sein d'un réseau fort de près de 30 ans d'expertises et de partages d'expériences. Les connaissances et les compétences que les élu(e)s pourront acquérir au travers de notre organisme de formation seront gage de sérénité au quotidien pour la mise en œuvre d'une politique sportive locale travaillée et en cohérence avec les enjeux identifiés sur le territoire. Le service formation de l'ANDES reste à votre disposition pour échanger sur vos besoins en matière de formation.

Je vous souhaite de bonnes formations !



Patrick APPERE,
Président de l'ANDES



4^{ème} promotion

CYCLE DE FORMATIONS PROFESSIONNELLES

En programmation pour 2026

[S'inscrire](#)

Cycle de formation proposé par ANDES x OLBIA FORMATION

L'ANDES et Olbia FORMATION, continuent d'associer leurs compétences et renouvellent la formation pour les élus des collectivités territoriales en charge du sport.

S'APPROPRIER LES ENJEUX STRATÉGIQUES DU SPORT

Objectifs

- > Décrypter l'environnement institutionnel et économique du secteur sportif
- > Comprendre et analyser les enjeux et les spécificités du secteur
- > Appréhender les jeux d'acteurs et leur rôle au regard de l'organisation d'appartenance

Modules

M1 Acteurs et gouvernance du sport

M2 Financement et modèle économique

M3 Projet sportif territorial

M4 Sport de haut niveau, semi-pro et professionnel

M5 Les équipements et espaces publics

M6 Les événements sportifs

Modalités

21 h de formation sur 5 mois

5 modules en distanciel

1 module en présentiel

15 participants maximum

1 session thématique environ toutes les 3 semaines

Des modules de formation de **17h00 à 19h30**

Tarifs

1 700 € pour les **adhérents** ANDES | **2 100 €** pour les **non-adhérents** ANDES



Plus d'informations :

au 06 59 46 46 91 ou à formation@andes.fr

ou sur notre [site internet](#)

Témoignages

« Ce cycle de formation qui alterne des temps de préparation personnelle à partir de dossiers bien conçus, des temps en distanciel avec des intervenant(e)s expert(e)s sur les six thématiques abordées et une demie journée en présentiel m'a permis de mieux comprendre les enjeux du sport en France et de confronter cela à la politique sportive de ma collectivité. Ce que j'ai également fort apprécié, c'est la rencontre avec d'autres élu-es du territoire et de partager avec elles et eux, questionnements, difficultés, projets, actions, ... Je conseille le suivi de ce programme notamment aux élu-es qui débutent un mandat. »



Céline MENNETRIER
Adjoint au maire - Grenoble (38)

« L'alliance Olbia/ANDES pour le cycle de formation m'a permis de confronter le projet sportif du territoire Rémois et de ma Région, à l'organisation sportive nationale. L'intervention de personnalités reconnues et de techniciens du Sport m'a donné l'occasion de saisir de nouvelles clés pour créer des projets locaux plus forts et innovants »



Raphaël BLANCHARD
Adjoint au maire - Reims (51)



Comment s'inscrire aux formations ANDES ?

Pour s'inscrire aux formations proposées par l'ANDES, suivez les étapes ci-dessous :

Prendre contact avec notre organisme de formation ANDES

06 59 46 46 91 | 05 34 43 05 18 | formation@andes.fr

Compléter et envoyer le formulaire d'inscription disponible sur le site de l'ANDES | andes.fr/formations/organisme-de-formation/

En fonction du mode de financement choisi :

- **Financement collectivité** : retour devis et convention signée
- **Mobilisation du DIFE** : démarche sur espace www.moncompteformation.gouv.fr
- **Financement personnel** : retour contrat et devis signé

Réception de la convocation par mail (consultez vos mails une dizaine de jours avant la date de la formation)

NOUVEAUTÉ

CYCLE DE FORMATION ANDES

Début juin 2026

S'inscrire

Cycle de formation proposé par ANDES

Après les renouvellements municipaux et communautaires, l'ANDES renforce son accompagnement en outillant les élus locaux.

CONSTRUIRE SON PROJET SPORTIF LOCAL - E-LEARNING

Objectifs

- > Construire un projet de politique sportive pour le prochain mandat 2026-2032
- > Convaincre de la pertinence d'un nouvel engagement dans la future équipe municipale
- > Répondre à la problématique de disponibilité de l' élu

Programme

Bloc 1 : Comprendre les enjeux de la démarche de projet
Bloc 2 : Réaliser le diagnostic de son territoire
Bloc 3 : Définir son projet sportif local

Chaque bloc de compétences comprend deux modules de formation

Modalités

16h de formation sur 3 mois
6 modules E-learning

Tarifs

1 500 € pour adhérents
1 800 € pour les non-adhérents

Dates des classes virtuelles

Bloc n°1 : 29 septembre
Bloc n°2 : 13 novembre
Bloc n°3 : 15 décembre

Plus d'informations :

au 06 59 46 46 91 ou à formation@andes.fr
ou sur notre [site internet](https://www.andes.fr/formation)



Concevoir sa politique sportive

Date : mercredi 27 mai 2026

Lieu : Changé (53)

Durée : 09h30- 12h30

Maison des collectivités - 21 Rue Ferdinand Buisson, 53810

Présentation

À l'issue des élections municipales de 2026, une nouvelle mandature s'ouvre et avec elle la nécessité pour les élus locaux de définir les orientations qui structureront leurs actions pour les années à venir. Pour l'élue(e) en charge des sports, le début de mandat constitue une étape stratégique pour dresser un état des lieux du territoire, identifier les enjeux prioritaires et poser les bases d'une politique sportive ambitieuse et cohérente. Cette formation permettra de construire un projet sportif local structuré, fondé sur un diagnostic territorial et aligné avec les attentes des habitants, des associations et des acteurs du sport.



Contenu

- Les enjeux de la définition de sa politique sportive ;
- Les acteurs du territoire à associer ;
- La réalisation d'un état des lieux sportif de son territoire : les éléments-clé du diagnostic, le label Ville Active et Sportive...
- La construction d'un projet sportif local : outils de planification, plan d'actions, appui méthodologique,
- Modalités de suivi, d'évaluation et cadre de gouvernance.

Intervenants

- Vincent SAULNIER, Secrétaire Général de l'ANDES ;
- Elu(e)s en charge des sports.

OBJECTIFS

Cette formation va permettre à l'élue local de définir les contours des futurs enjeux de sa politique sportive et de s'approprier les outils nécessaires à la définition de son projet sportif local sur la durée du mandat.

MÉTHODOLOGIE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Mise en situation, travail de groupes, co-construction des contenus par les apports des participants ;
- Apports théoriques : les indicateurs de réussite, les outils d'évaluation, ...
- Méthodologie pour établir un bilan objectif des actions menées, un diagnostic territorial et son projet sportif local ;
- Partages d'expériences et témoignages d'élus locaux ;
- Travaux internes de l'ANDES.

INSCRIPTION & TARIFS

Prendre contact avec
l'AMF 53
marie.lemonnier@amf53.asso.fr

Plus d'infos

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :
le 06 59 46 46 91 ou à formation@andes.fr

F1. Quelles sources de financements pour mes équipements sportifs ?

Date : mardi 9 juin 2026

Lieu : Saint Quentin (02)

Durée : 10h00 - 16h00

Pôle sportif - 45 Bis Rue d'Alembert, 02100 Saint-Quentin

Présentation

Dans un contexte de réduction du déficit public, les crédits affectés par l'Etat pour la création ou la rénovation des équipements sportifs vont connaître une baisse. Pour autant, les collectivités locales, propriétaires de 80 % des équipements sportifs, sont sollicitées par leurs concitoyens pour la création de nouveaux équipements sportifs ou pour la rénovation de l'existant. Dans le cadre de cette formation, l'ANDES propose à l' élu local de connaître les différents acteurs publics et privés du sport en France. A l'issue de la formation, les participants sauront identifier les différentes sources de financement de leur projet de création ou de rénovation d'équipements sportifs.

Contenu

- Les chiffres clés et l'organisation du sport en France
- Les dispositifs de l'Agence nationale du Sport pour l'année 2026 et le fonctionnement de la plateforme InfraSport
- Les autres sources de financements publics (Région, département...)
- Les autres sources de financements : le mécénat, les fédérations,...
- Les critères d'éligibilité et les démarches administratives

Intervenants

- Grégoire MICHEL, Délégué territorial à la Fondation du Sport Français
- Référent équipement SDJES / DRAJES ;
- Frédéric ALLIOT, maire adjoint aux sports de Saint Quentin (02);
- Clément FLEURY, chargé de mission formation à l'ANDES.

OBJECTIFS

Notre formation a pour objectifs de balayer l'ensemble des solutions permettant à l' élu local de financer la création ou la rénovation de ses équipements sportifs.

MÉTHODOLOGIE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et supports de présentation des intervenants
- Rapport d'expertises dans la thématique
- Remise du guide « sources de financement 2026 »
- Témoignages et partage d'expériences d'élus locaux

TARIFS

Adhérents : 300 €
Non adhérents : 400 €

Prix nets/TVA non applicable avec repas inclus

Formation éligible au DIFE

À mobiliser au plus tard
Jeudi 21 mai 2026



Je m'inscris



Date limite : mercredi 3 juin 2026

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :
le 06 59 46 46 91 ou à formation@andes.fr

F2. Repenser les relations entre les clubs et la collectivité

Date : jeudi 17 septembre 2026

Lieu : Poitiers (86)

Durée : 10h00 - 16h00

Présentation

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ont connu un large succès auprès des Français. Sur cet élan médiatique, la pratique sportive connaît un rebond non négligeable entraînant une augmentation de la pratique libre et du nombre de pratiquants en club. Propriétaires de plus de 80 % des équipements sportifs, les collectivités locales sont au cœur des sollicitations des clubs sportifs. Pour répondre aux préoccupations de leurs concitoyens sportifs toujours plus nombreux et s'adapter aux besoins locaux, les élus locaux devront relever les défis de l'accompagnement des clubs et de leurs pratiquants.

Dans un contexte de contraintes budgétaires accrues, cette formation offre aux élus des clés concrètes, des outils innovants et des échanges d'expériences pour imaginer des solutions durables, renforcer l'attractivité sportive locale et soutenir le développement du sport pour tous.

Contenu

- La structuration des clubs sportifs (Association, SCIC, unisport ou omnisport, ...)
- Les conditions d'attribution des subventions accordées aux clubs ;
- Le levier des installations sportives (mise à disposition, financement, schéma directeur, ...)
- L'accompagnement sur le bénévolat et l'encadrement des activités sportives ;
- Les autres outils d'accompagnement.

Intervenants

- Intervenants et experts dans le domaine ;
- Elu(e)s en charge des sports ;
- Agnès DESVAUX, Directrice Générale de l'ANDES
- Clément FLEURY, Chargé de mission formation à l'ANDES.

OBJECTIFS

Cette formation a pour but d'accompagner les élus dans leur soutien aux clubs, de leur donner des clés pour optimiser la gestion des équipements et des ressources.

MÉTHODOLOGIE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Ateliers de co-construction des contenus avec les participants ;
- Apports et contenus des intervenants ;
- Guides et autres supports édités par l'ANDES ;
- Partage d'expériences et témoignages entre pairs ;

TARIFS

Adhérents : 300€

Non adhérents : 400 €

Prix nets/TVA non applicable avec repas inclus

Formation éligible au DIFE

À mobiliser au plus tard
Mardi 1er septembre 2026



Je m'inscris



Date limite : mercredi 11 septembre 2026

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :
le 06 59 46 46 91 ou à formation@andes.fr

F3. La responsabilité juridique de l'élu

Date : jeudi 24 septembre 2026

Lieu : Lyon (69)

Durée : 13h30 - 16h30

Présentation

Être élu, c'est avant tout être au service de tous les concitoyens en menant une politique sportive en cohérence avec son territoire. Ainsi, dans le cadre de leurs fonctions, les élus des collectivités locales sont amenés à prendre un certain nombre de décisions. Pour se prémunir des risques induits par leurs fonctions, il est préférable que les élus connaissent le cadre réglementaire et les jurisprudences dans lesquels ils évoluent.

Contenu

- La définition des régimes de responsabilité : administrative (pouvoir de police, responsabilité pour faute ou sans faute), puis pénale des personnes physiques (prise illégale d'intérêt, gestion de fait,...) et morales ;
- Le contexte réglementaire : le principe de neutralité, les jurisprudences, ...
- Les recours en cas de conflits, les points de vigilance, ...
- La mise en conformité des ERP et des matériels utilisés
- Le témoignage d'élus locaux.

Intervenants

- Avocats et experts dans le domaine juridique
- Elu(e)s en charge des sports
- Gwenaél SOUMY, Responsable du pôle ressources à l'ANDES
- Clément FLEURY, Chargé de mission formation à l'ANDES.

OBJECTIFS

Notre formation a pour objectifs d'apporter la connaissance du cadre réglementaire et des jurisprudences qui régissent le cadre d'évolution de l'élu, de repérer les problématiques et de les sensibiliser aux bonnes pratiques.

MÉTHODOLOGIE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports de connaissances juridiques de l'intervenant (avocat)
- Appui avec des cas concrets ;
- Témoignages et partage d'expériences d'élus locaux

TARIFS

Adhérents : 150 €

Non adhérents : 200 €

Prix nets/TVA non applicable

Formation éligible au DIFE

À mobiliser au plus tard
Mardi 8 septembre 2026



Je m'inscris



Date limite : vendredi 18 septembre 2026

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :
le 06 59 46 46 91 ou à formation@andes.fr

F4. La gestion de ses équipements structurants

Date : vendredi 9 octobre 2026

Lieu : Paris (75)

Durée : 10h00 - 16h00

Dans le cadre de l'Assemblée générale électorale

Présentation

Cette formation proposée par l'ANDES s'adresse aux élus souhaitant piloter efficacement leurs équipements sportifs structurants (gymnases, terrains de grands jeux...) dans un contexte de fortes contraintes budgétaires et d'évolution des pratiques. Elle apporte une approche résolument pragmatique pour réaliser un diagnostic rapide de son parc, arbitrer entre rénovation, construction ou mutualisation, et choisir un mode de gestion adapté. Elle permet également de mieux maîtriser les coûts de fonctionnement (notamment énergétiques) et d'optimiser l'utilisation des installations au service des habitants et des clubs.

Contenu

- Comprendre le contexte et le cadre stratégique
- Les clés pour diagnostiquer son parc d'équipement
- Les coûts liés à ses équipements structurants et la mobilisation des sources de financement
- Les modes de gestion et l'exploitation de ses équipements (mutualisation, optimisation...);
- Transition écologique et innovation

Intervenants

- Experts en gestion d'équipements;
- Elu(e)s en charge des sports;
- Techniciens qualifiés (Directeur des sports de collectivités);
- Clément FLEURY, chargé de mission formation à l'ANDES.

OBJECTIFS

Cette formation doit permettre aux élus de prendre de meilleures décisions sur leurs équipements sportifs (investir, rénover, gérer, optimiser) avec une vision claire des enjeux financiers, d'usage et de gouvernance.

MÉTHODOLOGIE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et supports de présentation des intervenants
- Rapport d'expertises dans la thématique
- Etudes de cas
- Témoignages et partage d'expériences d'élus locaux

TARIFS

Adhérents : 300€
Non adhérents : 400 €

Prix nets/TVA non applicable
avec repas inclus

Formation éligible au DIFE

À mobiliser au plus tard
Mercredi 23 septembre 2026



Je m'inscris

Date limite : vendredi 2 octobre 2026

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :
le 06 59 46 46 91 ou à formation@andes.fr

Quelles sources de financements pour mes équipements sportifs ?

Date : mercredi 28 octobre 2026

Lieu : Changé (53)

Durée : 10h00 - 16h00

Maison des collectivités - 21 Rue Ferdinand Buisson, 53810

Présentation

Dans un contexte de réduction du déficit public, les crédits affectés par l'Etat pour la création ou la rénovation des équipements sportifs vont connaître une baisse. Pour autant, les collectivités locales, propriétaires de 80 % des équipements sportifs, sont sollicités par leurs concitoyens pour la création de nouveaux équipements sportifs ou pour la rénovation de l'existant. Dans le cadre de cette formation, l'ANDES propose à l'élu local de connaître les différents acteurs publics et privés du sport en France. A l'issue de la formation, les participants sauront identifier les différentes sources de financement de leur projet de création ou de rénovation d'équipements sportifs.



Contenu

- Les chiffres clés et l'organisation du sport en France
- Les dispositifs de l'Agence nationale du Sport pour l'année 2026 et le fonctionnement de la plateforme InfraSport
- Les autres sources de financements publics (Département, Région...)
- Les autres sources de financements : le mécénat, les fédérations,...
- Les critères d'éligibilité et les démarches administratives

Intervenants

- Intervenants et experts dans le domaine;
- Vincent SAULNIER, Secrétaire général de l'ANDES;
- Elu(e)s en charge des sports;
- Clément FLEURY, Chargé de mission formation à l'ANDES.

OBJECTIFS

Notre formation a pour objectifs de balayer l'ensemble des solutions permettant à l'élu local de financer la création ou la rénovation de ses équipements sportifs.

MÉTHODOLOGIE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et supports de présentation des intervenants
- Rapport d'expertises dans la thématique
 - Témoignages et partage d'expériences d'élus locaux
- Remise du guide « sources de financement 2026 »

INSCRIPTION & TARIFS

Prendre contact avec
l'AMF 53
marie.lemonnier@amf53.asso.fr

Je m'inscris



Date limite : mercredi 21 octobre 2026

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :
le 06 59 46 46 91 ou à formation@andes.fr

F5. Construire son projet sportif local

Date : vendredi 23 octobre 2026

Lieu : Ile-de-France

Durée : 10h00 - 16h

Dans le cadre de la cérémonie du label Ville Active et Sportive

Présentation

À l'issue des élections municipales de 2026, une nouvelle mandature s'ouvre et avec elle la nécessité pour les élus locaux de définir les orientations qui structureront leur action pour les années à venir. Pour l'élu(e) en charge des sports, le début de mandat constitue une étape stratégique pour dresser un état des lieux du territoire, identifier les enjeux prioritaires et poser les bases d'une politique sportive ambitieuse et cohérente.

Cette formation permettra de construire un projet sportif local structuré, fondé sur un diagnostic territorial et aligné avec les attentes des habitants, des associations et des acteurs du sport.

Contenu

- La loi 2022 de démocratisation du sport ;
- L'évaluation de ses actions : identifier les réussites et les difficultés rencontrées durant le mandat ;
- La réalisation d'un état des lieux sportif de son territoire : les éléments-clé du diagnostic, le label Ville active et Sportive,
- La construction de son projet sportif local : acteurs, appui méthodologique;
- Les outils d'évaluation, les modalités de suivi et le cadre de gouvernance.

Intervenants

- Elu(e)s en charge des sports ;
- Autres experts en évaluation des politiques publiques ;
- Clément FLEURY, Chargé de mission formation à l'ANDES.

OBJECTIFS

Cette formation va permettre à l'élu local de définir les contours des futurs enjeux de sa politique sportive et de s'approprier les outils nécessaires à la définition de son projet sportif local sur la durée du mandat.

MÉTHODOLOGIE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Mise en situation, travail de groupes, co-construction des contenus par les apports des participants ;
- Apports théoriques : les indicateurs de réussite, les outils d'évaluation, ...
- Méthodologie pour établir un bilan objectif des actions menées, un diagnostic territorial et son projet sportif local ;
 - Partages d'expériences et témoignages d'élus locaux ;
 - Travaux internes de l'ANDES ;

TARIFS

Adhérents : 300€

Non adhérents : 400 €

Prix nets/TVA non applicable
avec repas inclus

Formation éligible au DIFE

À mobiliser au plus tard
Mercredi 14 octobre 2026



Je m'inscris

 **Date limite : vendredi 23 octobre 2026**

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :
le 06 59 46 46 91 ou à formation@andes.fr

F6. Les sources de financements pour mes équipements sportifs

Date : mardi 3 novembre 2026 **Lieu :** Visio (réservée aux territoires ultramarins) **Durée :** 17h00 - 19h30

Présentation

Dans un contexte de réduction du déficit public, les crédits affectés par l'Etat pour la création ou la rénovation des équipements sportifs vont connaître une baisse. Pour autant, les collectivités ultramarines sont sollicitées par leurs concitoyens pour la création de nouveaux équipements sportifs ou pour la rénovation de l'existant. Dans le cadre de cette formation, l'ANDES propose à l'élu(e) de connaître les différents acteurs sources de financements du sport en France.

Contenu

- Les chiffres clés et l'organisation du sport en France
- Les dispositifs de l'Agence nationale du Sport
- Les autres sources de financements publics
- Les autres sources de financements : le mécénat, les fédérations,...
- Les critères d'éligibilité et les démarches administratives

Intervenants

- Conseiller équipements sportifs – Agence nationale du Sport;
- Intervenants et experts dans le domaine;
- Elu(e)s en charge des sports;
- **Gwenael SOUMY**, Responsable du pôle ressources à l'ANDES;
- **Clément FLEURY**, Chargé de mission formation à l'ANDES.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants sauront identifier les différentes sources de financements de leur projet de création ou de rénovation d'équipements sportifs afin de s'adapter aux spécificités ultramarines.

MÉTHODOLOGIE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et supports de présentation des intervenants
- Rapport d'expertises dans la thématique
- Témoignages et partage

TARIFS

Adhérents : 150 €

Non adhérents : 200 €

Prix nets/TVA non applicable

Formation éligible au DIFE

À mobiliser au plus tard

Vendredi 16 octobre 2026



Je m'inscris

Date limite : mercredi 28 octobre 2026

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :
le 06 59 46 46 91 ou à formation@andes.fr

F7. Développer une politique de Sport Santé sur son territoire

Date : jeudi 19 novembre 2026

Lieu : Arles (13)

Durée : 10h00 - 16h00

Présentation

Dans le contexte où les comportements sédentaires ont des effets délétères sur la santé des Français et que l'inactivité physique est la première cause de décès évitable selon l'OMS, plusieurs plans nationaux de santé publique font la promotion de l'activité physique partout et pour tous. Cette session permet aux élus de mieux comprendre les enjeux du sport-santé, d'en maîtriser le cadre réglementaire (sport sur ordonnance, maisons sport-santé...) et d'identifier les acteurs clés à mobiliser (associations, professionnels de santé, structures sociales).

Contenu

- Les chiffres clés et enjeux du sport santé en matière de prévention ;
- Les recommandations et prescription en matière d'activité physique ;
- Le cadre réglementaire du Sport Santé ;
- Les dispositifs « Sport sur ordonnance », les « Maisons sport santé » encouragés par le Ministère des Sports ;
- Les différents acteurs du domaine de la santé, du social et du secteur associatif à associer une démarche de sport santé ;
- Les différentes sources de financements ;
- Les retours d'expériences de communes ;

Intervenants

- Intervenants et experts dans le domaine;
- Elu(e)s en charge des sports;
- Clément FLEURY, chargé de mission formation ANDES.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants sauront identifier les acteurs, les besoins, les publics cibles et seront en mesure de concevoir une démarche de sport santé sur leur territoire.

MÉTHODOLOGIE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et supports de présentation des intervenants
- Rapport d'expertises dans la thématique
- Témoignages et partages d'expériences d'élus locaux

TARIFS

Adhérents : 300€

Non adhérents : 400 €

Prix nets/TVA non applicable avec repas inclus

Formation éligible au DIFE

À mobiliser au plus tard
Mardi 3 novembre 2026



Je m'inscris



Date limite : mercredi 13 novembre 2026

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :
le 06 59 46 46 91 ou à formation@andes.fr

F8. Les collectivités face aux problématiques de violences sexistes et sexuelles

Date : 3 décembre 2026

Lieu : à définir

Durée : 16h00 - 19h00

Présentation

Les problématiques sociétales sont malheureusement de plus en plus prégnantes dans le milieu du sport : violences sexistes et sexuelles, comportement inapproprié des spectateurs, menaces verbales ou physiques envers les acteurs...

Ces différentes dérives gangrèment le sport à tous les niveaux et ne donnent pas une bonne image du sport et de la ville où elles se produisent. Parfois cela peut même détourner le sportif de toutes formes de pratiques compétitives, ou plus grave, être répréhensible par un organe compétent (tribunal, fédération, ...). Les collectivités locales peuvent agir pour freiner ces dérives. Avec l'appui des clubs locaux, l'élus en charge des sports peut mener un certain nombre d'actions d'informations et de sensibilisation pour y remédier localement.

Contenu

- Le cadre règlementaire et les obligations des propriétaires des équipements sportifs ;
- Caractéristiques et signalement de la violence dans le sport ;
- Le contrôle de l'honorabilité ;
- Les outils de sensibilisation et les bonnes pratiques.

Intervenants

- Référent prévention des violences du Ministère des Sports (à confirmer);
- Association Colosse au pied d'argile (à confirmer);
- Elu(e)s en charge des sports ;
- Clément FLEURY, Chargé de mission formation à l'ANDES .

OBJECTIFS

Notre formation a pour objectif de permettre à l'élus local de connaître le cadre légal de son intervention. Il aura connaissance des outils et des bonnes pratiques à mettre en œuvre afin de limiter l'impact de ces dérives sur son territoire.

MÉTHODOLOGIE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et pratiques : les outils à disposition, les supports des intervenants
- Partages d'expériences et témoignages d'élus locaux ;
- Travaux internes de l'ANDES ;

TARIFS

Adhérents : 150 €
Non adhérents : 200 €

Prix nets/TVA non applicable

Formation éligible au DIFE



Je m'inscris

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :
le 06 59 46 46 91 ou à formation@andes.fr

F9. Intégrer les enjeux environnementaux à sa politique sportive

Date : 15 décembre 2026

Lieu : Vichy (03)

Durée : 10h00 - 16h00

Lieu à préciser

Présentation

Face aux défis climatiques, le sport n'échappe plus aux exigences de la transition écologique. Consommation énergétique des équipements, gestion de l'eau, artificialisation des sols, organisation d'événements : les politiques sportives locales sont aujourd'hui directement concernées par ces enjeux. Les collectivités, en première ligne en tant que gestionnaires d'équipements et partenaires des clubs, doivent désormais concilier développement des pratiques sportives et sobriété environnementale. Dans ce contexte, les élus sont amenés à repenser leurs priorités. Cette formation propose ainsi un cadre de réflexion et des outils concrets pour faire du sport un levier de transition écologique, tout en répondant aux besoins des territoires et des pratiquants.

Contenu

- Enjeux et impacts du sport sur l'environnement
- Intégration des enjeux écologiques dans la stratégie sportive (planification, indicateurs, gouvernance).
- Panorama des sources de financement mobilisables pour la transition écologique du sport notamment via l'ADEME.
- Outils et méthodologie pour réduire son empreinte écologique dans la construction, la rénovation et exploitation d'équipements sportifs et l'organisation d'événements sportifs
- Retours d'expériences, présentation d'équipements exemplaires
- Études de cas, échanges entre élus.

Intervenants

- Intervenants et experts dans le domaine;
- Elu(e)s en charge des sports;
- **Clément FLEURY**, Chargé de mission formation à l'ANDES ;

OBJECTIFS

Notre formation a pour objectif de permettre à l' élu local d'intégrer les enjeux environnementaux dans leur politique sportive, en conciliant développement des pratiques et transition écologique. Il sera capable de réaliser un état des lieux, de repérer les actions prioritaires et de piloter une politique sportive cohérente, durable et adaptée aux enjeux environnementaux de leur territoire.

MÉTHODOLOGIE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et pratiques : les outils à disposition, les supports des intervenants
- Partages d'expériences et témoignages d'élus locaux ;
- Travaux internes de l'ANDES ;

TARIFS

Adhérents : 300€
Non adhérents : 400 €

Prix nets/TVA non applicable avec repas inclus

Formation éligible au DIFE

Je m'inscris

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :
le 06 59 46 46 91 ou à formation@andes.fr

Le droit à la formation des élu(e)s locaux

L'organisme de formation ANDES est agréé par le Ministère de la Cohésion des Territoires pour la formation des élu(e)s locaux pour la période 2023 à 2027.

À ce titre, **tous les frais engagés par l'élue(e) participant à une session de formation sont éligibles au DIFE**. L'élue(e) peut également faire une demande de remboursement auprès de la Caisse des Dépôts afin de profiter de son compte « DIF élus » (cf note explicative et formulaire de demande).

Les formations éligibles :

- Les formations relatives à l'exercice du mandat, pour lesquelles les organismes qui dispensent les formations doivent être agréés par le ministère de la Cohésion des Territoires et des relations avec les collectivités territoriales.
- Les formations contribuant à la réinsertion professionnelle des élu(e)s, dont les critères d'éligibilités sont celles du Compte Personnel de Formation (CPF).

Pour rappel, la durée maximale du « congé formation » de l'élue(e) est de **18 jours** pour toute la durée de son mandat.

Loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat

Loi n°2016-341 du 23 mars 2016 visant à permettre l'application aux élus locaux des dispositions relatives au droit individuel à la formation et relative aux conditions d'exercice des mandats des membres des syndicats de communes et des syndicats mixtes

Pour la prise en charge de la formation souhaitée, l'élue(e) en charge du Sport peut mobiliser différents financements :

- **Le financement par sa collectivité**
- **Le Droit Individuel à la Formation des élu(e)s (DIFE)**



La formation financée par sa collectivité

Le budget formation des élus constitue **une dépense obligatoire de la collectivité ou de l'EPCI**. À ce titre un budget annuel de formation des élus est établi.

Elu.e.s concerné.e.s :

Le droit à la formation est ouvert à l'ensemble des élu.e.s des collectivités ou des EPCI.

Montant des crédits formations :

Entre 2% et 20% de l'enveloppe indemnitaire du conseil municipal ou de l'intercommunalité

Frais de formation pris en charge :

- Frais de déplacement (trajet, hébergement, restauration)
- Frais pédagogique
- Compensation perte de revenu (plafonnée à 18 fois 8 heures, à 1 fois et demi la valeur horaire du SMIC, par élu.e et pour la durée du mandat)

Durée du congé formation :

La durée du congé pour formation est de **18 jours pour la durée du mandat**, quel que soit le nombre de mandats que l'élu détient. Le congé est renouvelable en cas de réélection.

La procédure à suivre :

Étape 1 - Présentation d'un devis par l'élu(e) à sa collectivité ou EPCI.
La formation doit être dispensée par un organisme agréé et porté sur l'exercice du mandat

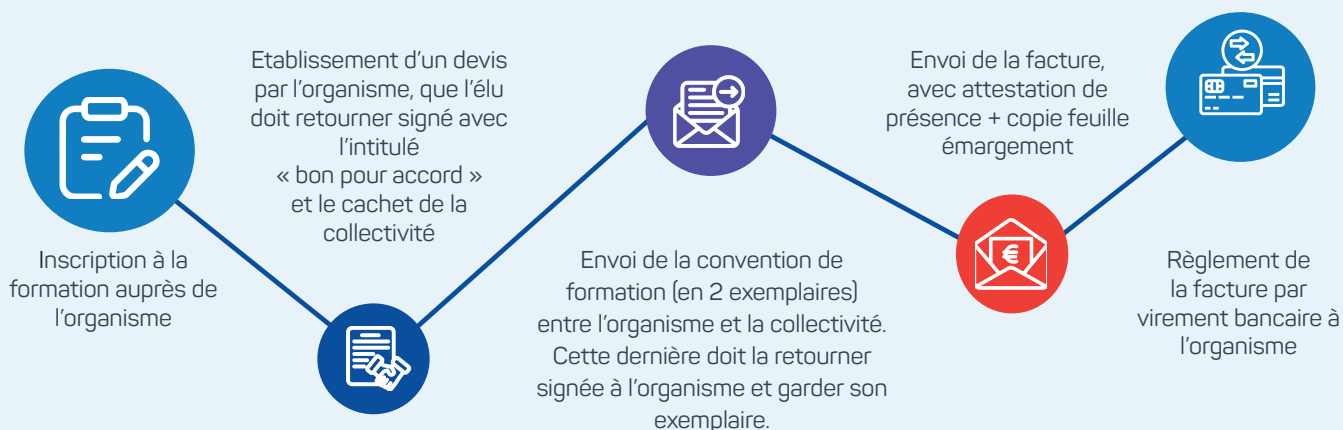
Étape 2 - Acceptation du devis.
Si refus, les motivations sont strictement encadrées et peuvent faire l'objet d'un recours contentieux

Étape 3 - Conclusion d'une convention de formation entre l'organisme et la collectivité

Étape 4 - Réalisation de la formation avec remise d'une attestation de participation à la formation

Étape 5 - Règlement de la facture à l'organisme de formation

Avant la formation



Le droit individuel à la formation des élu(e)s (DIFE)

Il doit permettre à chaque élu(e) d'améliorer ses compétences liées au mandat et/ou à son employabilité future (démarche personnelle sur laquelle la collectivité n'est pas informée).

Formations éligibles

- Les formations relatives à l'exercice du mandat, pour lesquelles les organismes qui dispensent les formations doivent être agréés par le ministère de la Cohésion des Territoires et des relations avec les collectivités territoriales.
- Les formations contribuant à la réinsertion professionnelle des élu(e)s, dont les critères d'éligibilités sont ceux du Compte Personnel de Formation (CPF).



Mobiliser le compte formation élu.e :

Depuis janvier 2022, il suffit à l'élu(e).e de s'identifier sur la plateforme : moncompteformation.gouv.fr. Pour s'identifier, depuis le 25 octobre 2022, il sera nécessaire de créer une identité numérique « France connect+ » via le site <https://lidentitenumerique.laposte.fr/>. France Connect + est une version plus sécurisée de France Connect. Elle est destinée à accéder à des démarches plus sensibles.

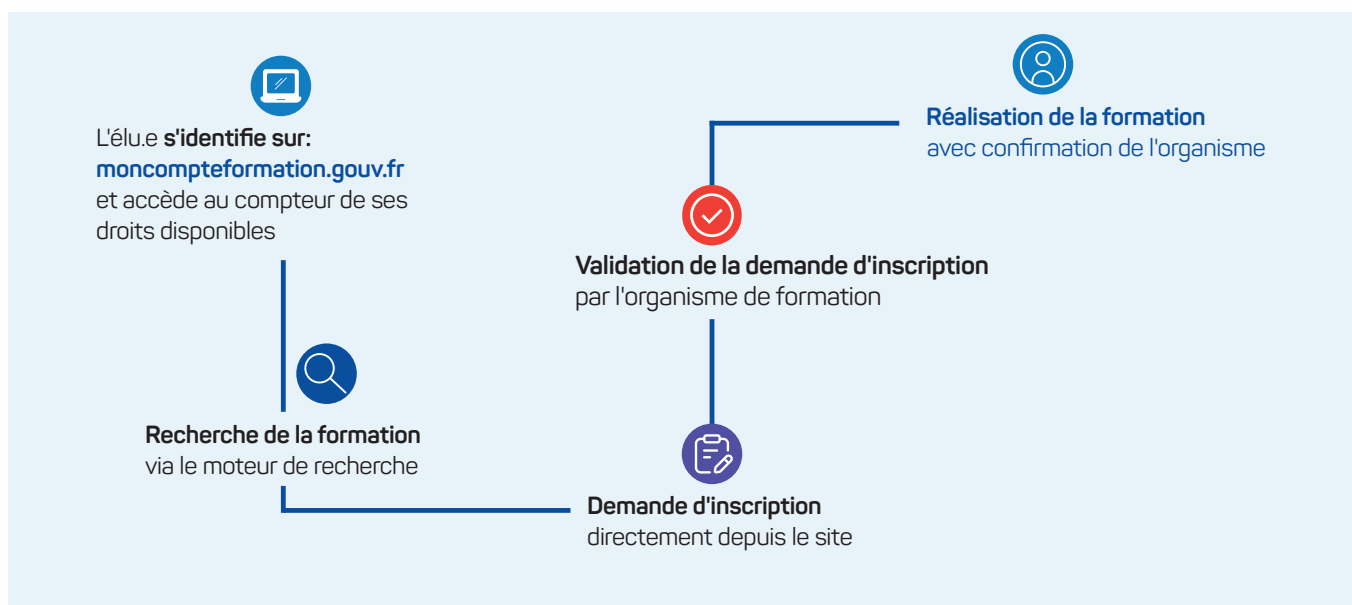
FranceConnect+, comment ça fonctionne ?

L'élu(e).e recherche ensuite sa formation, effectue directement sa demande d'inscription avant que l'organisme puisse valider cette dernière. Pour y accéder : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/qui-peut-utiliser-franceconnect>.

Comment est alimenté Mon Compte Élu ?

- À partir de 2021 et jusqu'en 2022, l'arrêté du 12 juillet 2021 fixe la valeur du DIFE à 400 € par an, avec un plafonnement du compteur de droits à 700 €.
- Courant 2021, les élus municipaux ont converti les 20 heures acquises au titre de leur première année de mandat, soit 300 €, et disposent donc dès cette année jusqu'à 700 € au total sur leur compte DIFE.
- À partir du 1^{er} janvier 2023, le montant annuel du DIFE sera déterminé pour une période de trois ans.

La procédure à suivre :





Le Réseau Sport des Collectivités Locales

Association Nationale Des Elus en charge du Sport

Les Espaces Entreprises de Balma Toulouse | BAT 35

18 avenue. Charles de Gaulle 31130 Balma

www.andes.fr  [@reseauANDES](https://www.instagram.com/reseauANDES)  [@ANDES](https://www.facebook.com/ANDES)  [@ANDES](https://www.youtube.com/ANDES)  [@ANDES](https://www.youtube.com/ANDES)